

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

InVS
Institut de veille sanitaire

Décision n° 115-DG-2014 du 4 août 2014 portant délégation de signature du directeur général de l'Institut de veille sanitaire au directeur du service des systèmes d'information (SSI)

NOR : AFSX1430621S

Le directeur général de l'Institut de veille sanitaire,

Vu les missions de l'InVS, décrites aux articles L. 1413-2 et suivants du code de la santé publique et par les décrets d'application de la loi n° 98-535 du 1^{er} juillet 1998 modifiée;

Vu les articles L. 1413-8 et L. 1413-10 du code de la santé publique définissant les compétences du directeur général de l'Institut de veille sanitaire;

Vu l'alinéa 8 de l'article R. 1413-12 dudit code, qui prévoit que le directeur général « peut déléguer sa signature à ceux de ses collaborateurs qui exercent une fonction de direction au sein de l'Institut de veille sanitaire »;

Vu le décret du 17 juillet 2014 portant nomination de M. François BOURDILLON comme directeur général de l'Institut de veille sanitaire;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée de M. Bernard BOUTIN, directeur du service des systèmes d'information (SSI) à l'Institut de veille sanitaire, à compter du 12 mai 2014,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bernard BOUTIN, directeur du service des systèmes d'information (SSI), à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Institut de veille sanitaire :

- les bons de commande pour des achats de matériels informatiques et logiciels d'usage courant d'un montant inférieur à 5000 € (HT);
- les demandes d'autorisation d'élimination et les autorisations de destruction des matériels informatiques réformés.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 août 2014.

Le directeur général,
DR F. BOURDILLON